



Laon, le 9 mars 2016

Communiqué de presse

Élection législative partielle pour la 2^e circonscription de l'Aisne

les dimanches 13 et 20 mars 2016

Suite à la démission de M. Xavier BERTRAND, député de la 2^e circonscription de l'Aisne, un décret est paru au JO du 30 janvier 2016, portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale pour la 2^e circonscription de l'Aisne. Une élection législative partielle se tiendra donc les dimanches 13 et 20 mars 2016.

A ce jour, la 2^e circonscription de l'Aisne compte 73928 électeurs. Pour les 98 communes concernées par cette élection, l'ensemble des bureaux de vote fermera à 18 heures.

L'organisation de ce scrutin sera différente de celle prévue au cours de l'élection régionale de décembre dernier qui était un scrutin national (l'application informatique nationale ne sera pas utilisée). Aussi, les services de la préfecture ne pourront pas fournir d'estimation des taux de participation ni de résultat intermédiaire en temps réel. Vous serez destinataires, par mail, des résultats globaux à l'échelle de la circonscription, à l'issue des transmissions réalisées par l'ensemble des mairies concernées à la préfecture.

Le mode de scrutin

Lors d'une élection législative, le député est élu au scrutin majoritaire à deux tours. Pour être élu au premier tour, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans la circonscription.

Les candidatures

Un arrêté préfectoral a été pris vendredi 19 février 2016 fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants, pour le 1^{er} tour de l'élection législative partielle dans la 2^e circonscription du département de l'Aisne, le 13 mars prochain, avec le numéro d'attribution du panneau d'affichage. Au total, neuf candidatures ont été enregistrées. La numérotation indiquée ci-dessous correspond à l'ordre résultant du tirage au sort effectué pour l'attribution des panneaux d'affichage électoral. En cas de second tour, les candidats utiliseront les panneaux qui leur ont été attribués au premier tour.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02

NUMÉRO	CANDIDATS	REMPLAÇANTS
1	M. Julien DIVE	Mme Marie-Laurence MAÎTRE
2	M. Eric NOREL	Mme Pascale BAUDRY
3	M. Belaidi LOGRADA	Mme Véronique GOUBET
4	Mme Anne ZANDITÉNAS	Mme Christelle LEBLOND
5	M. Michel MAGNIEZ	Mme Mélody PEUGNIEZ
6	Mme Sylvie SAILLARD MEUNIER	M. Florian DEMARCQ
7	M. Gérard BRUNEL	Mme Nathalie BENDIF-LE MEUR
8	Mme Anne FERREIRA	M. Stephan ANTHONY
9	Mme Corinne BECOURT	M. Olivier TOURNAY

Pour cette élection, organisée à la préfecture de l'Aisne, le service communication sera mobilisé les dimanches 13 et 20 mars 2016, dès 18 heures, pour répondre à vos interrogations par téléphone ou par mail.

Nous vous rappelons qu'à cette occasion, une période de réserve électorale est respectée au sein de la circonscription législative concernée depuis le 22 février 2016, et ce, jusqu'à l'issue du scrutin le dimanche 20 mars prochain.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02